Image not found or type unknown

# Propriétaire qui ne rend pas la caution intégrale

Par **Marine1717**, le **11/12/2015** à **20:48**

Salut :),

Je viens vers vous ce j'ai une petite question, j'ai quitté mon logement le 15 novembre dernier, les propriétaires viennent tout juste de me renvoyer la caution et à ma grande surprise, 150€ en moins ! Tout était nickel, soit disant qu'on aurait trop consommer d'eau! On a consommer 68 m3 sur 11 mois pour deux. De plus on payait 20€ de charges tous les mois. Selon leur calcul on leur a versé 220€ de caution, ils en ont eu pour 367€ entre la consommation d'eau et l'assainissement du coup ils ajustent. Qu'en pensez vous ? Car j'ai vu que la consommation en eau pour un français est de 60 m3 environ donc je trouve vraiment bisarre et très cher ...

Merci d'avance à ceux qui me répondront :)!

Par **HOODIA**, le **12/12/2015** à **08:39**

Bonjour,
VOTRE conso est de 367 euros, de par le relevé du compteur , pourquoi le bailleur devrait il en faire cadeau ?
cela ne reste pas dans sa poche ...

Par **janus2fr**, le **12/12/2015** à **10:49**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir sous quel régime de charges vous étiez.
Si charges forfaitaires (uniquement possible en meublé), peu importe votre consommation réelle, vous n'êtes redevable que du seul forfait, aucune régularisation n'est possible.
Si charges réelles, ce que vous versiez chaque mois n'est qu'une provision (une avance) qui doit être régularisée au moins une fois par an, et à votre départ, en fonction de vos consommations réelles.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés